



**PROGRAMME NATIONAL
DE PRÉVENTION
2019-2022**

Le programme national de prévention 2019-2022 traduit, tant dans sa méthode d'élaboration que dans son contenu l'ambition pour une politique de santé sécurité au travail partagée entre le ministère, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs de la prévention.

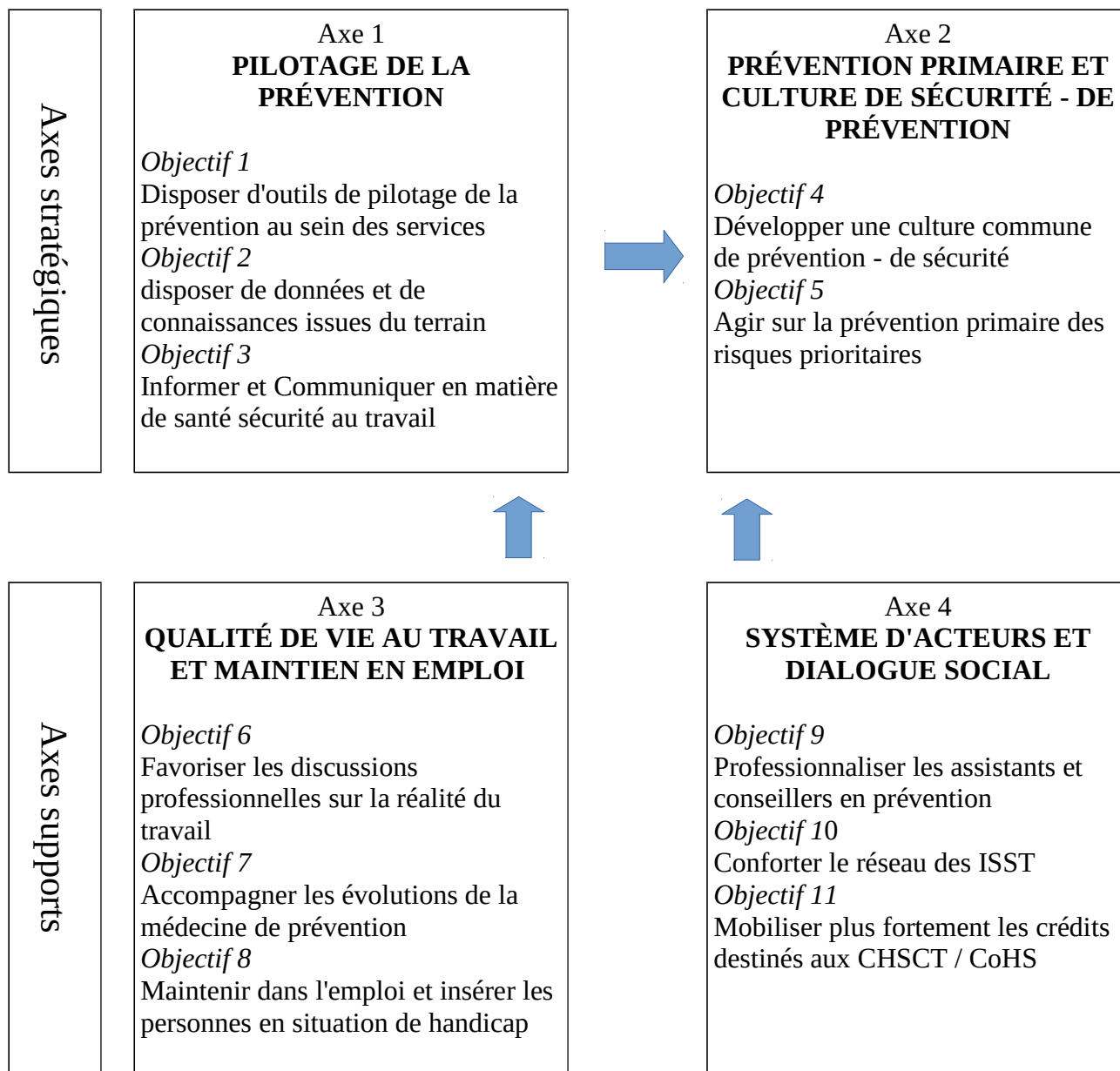
Il est le fruit d'une méthode originale et d'une concertation étroite entre les acteurs de la prévention, s'articulant en 2 étapes :

Première étape : Une Université d'été en prévention. Pour la première fois, le ministère a réuni une quarantaine d'acteurs de la prévention afin d'échanger - de proposer des pistes de travail sur la prévention des risques professionnels au sein de l'ensemble des structures où travaillent des agents du ministère (Administration centrale, DRAAF, DDI, établissements d'enseignement techniques et supérieurs).

Deuxième étape : Un consensus fort en groupe de travail. S'appuyant sur les propositions issues de l'Université d'été et des échanges avec les partenaires sociaux en groupe de travail, le Plan National de Prévention 2019-2022 bénéficie d'orientations partagées.

un programme articulé autour de 4 axes stratégiques

**Programme national de prévention
2019 - 2022**



AXE 1 PILOTAGE DE LA PRÉVENTION

Objectif 1

Disposer d'outils de pilotage de la prévention au sein des services

Pour pouvoir piloter la santé sécurité au travail, l'ensemble des acteurs de la prévention doivent disposer d'un document unique d'évaluation des risques professionnels robuste et partagé par l'ensemble de la communauté de travail.

L'objectif est de passer d'une obligation réglementaire à un outil de management et d'amélioration des conditions de travail ; de renforcer le pilotage et le rôle des managers dans la gestion de la Santé Sécurité au Travail .

Les risques professionnels qui impactent la santé ,la sécurité et les conditions de travail doivent être pris en compte et gérés comme les autres risques.

Mode(s) opératoires

Développer la construction d'une véritable politique de prévention, basée sur le DUEvRP et son plan d'actions. Mobiliser autour d'une clé d'entrée sur le Travail (y-a-t-il un impact en terme de santé ?). **Expérimenter des outils de management de la santé sécurité au travail** (par exemple, les outils GPS et Digest développés par l'INRS).

Positionner la SST au bon niveau : mettre ces sujets à l'ordre du jour des CODIR, inscrire cette problématique Sécurité Santé au Travail lors des dialogues de gestion avec les administrations centrales , sensibiliser l'encadrement intermédiaire sur le rôle clé qu'ils ont en matière de SST .

Intégrer le DUEvRP et son plan d'action dans les documents à transmettre lors de la **passation de service**. Utiliser le projet d'établissement – le projet de service comme levier afin d'intégrer les problématiques liées aux conditions de travail.

institutionnaliser la présentation effective des DUEvRP et des Programmes de prévention lors des instances CHSCT-CoHS ,ainsi que la signature des DUEvRP par les présidents de CHSCT et CoHS .

Objectif 2

" Obtenir des données pour bien connaître le risque "

Disposer de données quantitatives sur les accidents du travail et les maladies professionnelles .Valoriser les connaissances issues du terrain (Retours d'expériences (Retex)) .

Il est important de doter les acteurs de prévention des données nécessaires à la connaissance et à l'identification des risques présents. Ils doivent permettre notamment de ré-interroger l'évaluation des risques professionnels et d'ajuster éventuellement les mesures de prévention.

Mode(s) opératoires

Recenser, rationaliser et analyser les données chiffrées pour alimenter la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Insister sur l'**importance des Retex** à la fois en situation d'Accident du Travail mais aussi dans des conflits et de tensions au travail par exemple, procéder à des analyses par la méthode de l'arbre des causes. Analyser les violences et agressions comme un accident en prenant en compte la réalité du travail.

Accompagner le développement d'une capacité à réaliser des analyses par l'arbre des causes.

Publier des monographies issues des données et des connaissances terrains. Réaliser un travail de mise en forme des Retex anonymes pour partager la connaissance et l'identification des risques professionnels.

Objectif 3

INFORMER et COMMUNIQUER en matière de santé sécurité au travail

Mettre en place ou adapter des outils de communication, à la fois au niveau national mais aussi au niveau local, afin d'apporter la connaissance des bonnes pratiques et des outils .

Mode(s) opératoires

Mener une réflexion sur les pages Santé Sécurité au Travail publiées sur l'intranet du MAA et sur Les Chroniques SST , avec pour objectif permettre une meilleure diffusion de l'information et une information de meilleure qualité.

L'aide à la définition d'une arborescence « SST » sur les intranets des structures pourra être proposée. Prise en compte l'évolution des outils « educa-gri » .

Développer des fiches réflexes notamment à destination des nouveaux arrivants. Réfléchir à la création d'une « boîte à outils » nationale dédiée à des publics cibles (cadres de direction et agents de prévention en priorité) qui leur serait spécifique.

Définir des périodes-clés en établissement d'enseignement (autour du départ en stage des apprenants, par exemple) pour mobiliser les jeunes , salariés d'exploitation ainsi que les enseignants, sur les sujets SST.

AXE 2 : PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE SÉCURITÉ - DE PRÉVENTION

Objectif 4

Développer une culture commune de sécurité - de prévention

Une véritable culture de sécurité ne se décrète pas, elle se construit au travers d'un certain nombre d'attributs comme : celui de partager les études de danger afin d'avoir une conscience partagée sur les risques les plus graves, la réflexion sur l'équilibre pertinent entre sécurité réglée et sécurité gérée, la mobilisation de l'ensemble de la communauté de travail en priorisant les nouveaux arrivants...

En 2017, le ministère a signé une convention cadre avec la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France qui vise à développer une culture de sécurité civile au sein des établissements d'enseignement agricole, à valoriser les savoir-faire et l'expertise des sapeurs-pompiers et à promouvoir l'engagement citoyen des apprenants en qualité de jeunes sapeurs-pompiers volontaires.

Mode(s) opératoires

Mobiliser le partenariat avec la fédération nationale des sapeurs pompiers de France en poursuivant le développement des outils pour l'ensemble des acteurs de la prévention. Prendre en compte les connaissances déjà existantes (DUEvRP, analyse d'une situation de travail, analyse des accidents, registres...) en impliquant au maximum les collectifs de travail.

Poursuivre le développement et le déploiement du jeu ludo-éducatif TousCaps.

Expérimenter une **borne inter-active TousCaps** en établissement d'enseignement

Créer des groupes Ad hoc autour de thématiques spécifiques pour échanger en inter service (RPS, risque routier...) pour libérer la parole, échanger sur le quotidien. Mettre en place des moments communs d'échanges sur des thématiques saillantes en privilégiant l'échange - la discussion au plus grand nombre. Mettre en place des "1/4 d'heure sécurité" pour acculturer les agents aux risques

Prioriser la formation à la sécurité des nouveaux arrivants (ils ne disposent pas toujours d'une formation, d'une communication sur les règles et procédures...). Intégrer la prévention des risques professionnels spécifiques dans la formation. Retravailler les livrets d'accueil. Développer un guide du nouvel arrivant

Déployer massivement la formation aux gestes de premiers secours pour l'ensemble des agents (Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours). Une étude épidémiologique réalisée par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) révèle que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres.

Objectif 5

Agir sur la prévention primaire des risques prioritaires

Aujourd'hui, il est retenu six risques professionnels prioritaires qui feront l'objet chacun d'une action spécifique :

- Prévenir l'exposition aux risques professionnels en situation pédagogique
- Prévenir les risques psychosociaux
- Prévenir l'exposition aux produits chimiques
- Prévenir le risque routier professionnel
- Prévenir les TMS en abattoirs
- Prévenir les risques professionnels spécifiques des postes frontaliers (mesures Brexit)

Objectif 5.1

Prévenir les risques professionnels en situation pédagogique en CHANTIERS FORESTIERS / AMENAGEMENTS PAYSAGERS

L'évaluation des risques d'exposition en chantier forestier mais aussi en aménagements forestiers lors de situations d'apprentissage met en évidence des situations à risques spécifiques nécessitant une attention particulière aux trois piliers de la sécurité (barrières techniques, systèmes de management de la sécurité et facteur humain et organisationnel)

Mode(s) opératoires

Échanger sur les techniques et les pratiques des enseignants/formateurs. Présenter les innovations en matière d'équipements techniques, de dispositifs de protection (EPI, procédures, organisation du chantier..). Organisation d'une **journée technique de prévention** des risques professionnels en situation pédagogique en chantiers forestiers en 2020 ouverte à tous les établissements d'enseignement forestier.

Développer, en partenariat avec l'atelier forestier de Meymac, des **outils pour une meilleure maîtrise des risques professionnels** (conscience partagée des risques les plus importants, culture interrogative, culture intégrée..) en mobilisant notamment le jeu ludo-éducatif TousCaps.

Formations techniques et sécuritaires des enseignants sur les matériels manuels et sur les machines, ainsi que sur l'organisation de chantiers. La certification technique de manipulation et de compétence dans le cadre de travaux pratiques et conduite de chantiers pourra être étudiée dans ce cadre .

Lutter contre la vétusté des parcs. Développer des simulateurs pour acquérir les réflexes de conduite avant d'aller sur le terrain.

Objectif 5.2

Prévenir les risques psychosociaux au travail

Le ministère conduit depuis plusieurs années une politique active de prévention des Risques Psychosociaux et particulièrement dans le cadre de la note de service du 29 juillet 2014. Il est à noter des avancées notables en matière de prévention secondaire (formation) et tertiaire (dispositifs d'accompagnement : France victimes, institut d'accompagnement psychologique et de ressources). La volonté du ministère est de poursuivre la dynamique engagée en priorisant, lors du passage du diagnostic au plan d'action, la prévention primaire.

Mode(s) opératoires

Prioriser la prévention primaire des RPS à partir d'un travail d'étude sur les démarches menées au ministère depuis 2014. Cette action pourrait mobiliser un partenariat scientifique. L'objectif serait d'étudier les actions de prévention des RPS d'un certain nombre de structures, leur réussite et leur limite afin de proposer des recommandations méthodologiques pour modéliser les conditions favorables à une prévention primaire des RPS.

L'objectif poursuivi est double : objectiver les actions qui ont permis d'agir sur les facteurs de risques mais aussi d'identifier les ressources et, proposer des moyens afin de mobiliser des compétences internes au MAA sur ce sujet.

Objectif 5.3

Prévenir les risques d'exposition aux agents CHIMIQUES dangereux par l'évaluation des risques

Les produits chimiques sont omniprésents sur les lieux de travail, sous la forme de substances pures, de mélanges, ou de poussières, fumées, ou gaz émis à l'occasion d'une activité ou d'un procédé. Au ministère, l'exposition aux agents chimiques concerne plusieurs activités professionnelles : en opération de contrôles, en SIVEP, en exploitation agricole, en établissement d'enseignement technique agricole (laboratoire exploitation agricole, ateliers...), en établissement d'enseignement supérieur (laboratoire).

La prévention des expositions à ces produits et l'amélioration des pratiques nécessitent avant toute chose d'évaluer les risques.

Mode(s) opératoires

Prioriser le **déploiement de l'outil d'évaluation des risques Seirich**. (Aujourd'hui développé par l'**INRS** en partenariat avec la Mutualité sociale agricole) dans l'ensemble des organisations. Former un réseau de formateurs internes capables d'accompagner le déploiement de Seirich avec les conseillers en prévention et les médecins de prévention.

Favoriser le déploiement de Seirich dans l'enseignement supérieur. Signature d'une Convention avec ONIRIS (recrutement d'un apprenti niveau licence sur 2 ans).

Prévenir les expositions des agents de contrôle aux produits phyto-pharmaceutiques : identifier les mesures de prévention, sensibiliser et former les agents de contrôle

Faire prendre conscience aux agents des risques liés aux expositions aux agents chimiques : par exemple, contaminations (désinfection bâtimen-taire, transport des désinfectants dans les véhicules de service, traitements en plein champ et délais de ré entrée dans les parcelles, manipulation d'ani-maux ayant subi des traitement...)

[Une collaboration scientifique sur la perception du risque pourra être recher-chée .](#)

Objectif 5.4

Prévenir le RISQUE ROUTIER lors de l'utilisation des véhicules de service en mission

Les accidents routiers mortels liés au travail représentent près de 21 % des accidents du travail mortel (source CNAMTS 2012) et constituent ainsi, année après année l'une des trois premières causes de décès au travail. La tranche des 18 - 24 ans est surreprésentés dans les accidents.

Mode(s) opératoires

Créer un atelier du CHSCT M sur ce sujet permettant de mieux appréhen-der ce risque et de définir un certain nombre d'actions prioritaires.

Mieux connaître le risque routier professionnel pour mieux agir en prenant en compte la diversité des situations à risques dont les facteurs de risques les plus importants, les journées à forte amplitude horaire, le trans-port de marchandises, le transport d'apprenants en VL 9 places en EPL .

Former / sensibiliser, en priorité les nouveaux arrivants au risque routier.

Objectif 5.5

Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques en abattoir:

Le ministère se mobilise très fortement depuis plusieurs années pour la prévention des troubles musculo-squelettiques des agents en abattoirs.

A titre d'illustrations, le plan 2016/2018 a notamment permis :

- la création d'un réseau de compétences SST en Abattoir ;
- le déploiement d'un outil de formation à distance "Prévenir les TMS en abattoir" pour tous les agents en abattoirs ;
- la mise en place d'une prestation d'assistance - conseil en ergonomie dans les projets de conception/rénovation des postes d'inspection en abattoir de boucherie, effective depuis juillet 2019 ;
- la publication du travail de recherche confiée à l'Université Clermont-Auvergne "La conception des espaces et postes de travail des agents du ministère lors d'un projet de rénovation/conception : Quelles pratiques, quelles opportunités et quelles connaissances pour mieux agir demain ?" ainsi qu'un

guide méthodologique " repères pour une meilleure compréhension des conduites de projet de conception/rénovation en abattoir de boucherie" ;
- l'organisation d'une journée en partenariat avec l'Aract Bretagne « Rencontre Abattoirs : réussir un projet de rénovation » le 16 Octobre 2019 à Rennes.
Il convient maintenant de poursuivre les actions initiées , de faire connaître les outils et publications.

Mode(s) opératoires

Renforcer, dynamiser et valoriser le réseau de compétences SST Abattoir

Poursuivre la formation de l'ensemble des agents en abattoirs (AO, VO, assistant de prévention) Accompagner le déploiement de la formation pour tous "Prévenir les TMS en abattoirs"

Prioriser l'accompagnement des projets de rénovation/conception des abattoirs. Valoriser et faire connaître le rapport "La conception des espaces et postes de travail des agents du MAA lors d'un projet de rénovation/conception : Quelles pratiques, quelles opportunités et quelles connaissances pour mieux agir demain ?", et le guide méthodologique " repères pour une meilleure compréhension des conduites de projet de conception / rénovation en abattoir de boucherie" ; faire connaître la prestation d'assistance - conseil en ergonomie dans les projets de conception/rénovation

Réaliser une évaluation des actions menées par le ministère dans le cadre du plan TMS en abattoir .

Objectif 5.6

Prévenir les risques professionnels spécifiques des postes frontaliers (mesures Brexit)

En cas de Brexit sans accord, un processus de contrôles sanitaires et phytosanitaires devra être mis en place.

Ce dispositif va engendrer des conditions de travail spécifiques. Il conviendra de prendre en compte les éléments d'évaluation spécifiques suivants : la conception de nouveaux espaces de postes de travail ; la pression cognitive /psychologique importante (phénomènes novices) ; la pression temporelle avec des flux importants, une charge de travail significative ; une amplitude horaire atypique ; le travail de nuit.

Mode(s) opératoires

Accompagner la mise en place de mesures de prévention spécifiques pour les agents de contrôle en postes frontaliers avec la Grande-Bretagne. Une évaluation particulière sera notamment réalisée dans le cadre de la mise en place du travail de nuit avec des préconisations.

Assurer un suivi régulier des conditions de travail. Ce suivi mobilisera notamment l'ensemble des acteurs de prévention locaux et nationaux

concernés. La médecine de prévention sera particulièrement attentive au regard du travail de nuit. Un retour sera effectué en CHSCT M.

AXE 3 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET MAINTIEN EN EMPLOI

Objectif 6

Favoriser les discussions professionnelles entre agents sur la réalité quotidienne du travail

Le besoin de ré-initier des temps de débat dans les entreprises n'est plus contesté. La mise en œuvre d'espaces de discussion coconstruits, centrés sur l'expérience du travail, constitue un levier intéressant d'innovation sociale et d'action sur les organisations.

Il y a des exigences à réunir pour produire des discussions professionnelles utiles sur la manière, entre pairs, d'interroger le travail et d'élaborer/renouveler/manœuvrer les marges des pratiques acceptables.

Il permet de positionner le travail et les collectifs de travail au centre de l'action.

Mode(s) opératoires

Conduire un expérimentation innovante en accompagnant la mise en place d'espaces de discussion (EDD). en partenariat avec un organisme d'accompagnement comme l'ANACT dans un dispositif pluriel (construction de compétences, supervision, suivi)

Donner la capacité aux organisations à faire – à mobiliser du temps à soutenir et produire "des temps dits non productifs" mais où s'expriment les difficultés, se construisent les problèmes et se simulent les réponses.

Saisir l'opportunité des projets, quels qu'ils soient, pour bien construire le problème et sa complexité, pour impliquer les acteurs, pour élaborer des scénarios exigeants de simulation. L'idée de simulation est vraiment importante, elle donne crédit, enrichit la réflexion, rassure sur la faisabilité.

Expérimenter la médiation par les pairs (à l'image de ce qui se fait dans les EPL entre apprenants)

Objectif 7

Accompagner les évolutions de la médecine de prévention

Le constat est partagé par tous en terme de déficit d'offre. Il a été détaillé par un rapport conjoint de l'IGAS, de l'IGA et de l'AGAENR en octobre 2014. Notre ministère en subit les conséquences. Des expérimentations interministérielles sont en cours et un projet d'évolution de la médecine de prévention vers une médecine du travail est en cours.

Mode(s) opératoires

Favoriser le recours - la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires.

Des rencontres pluridisciplinaires seront organisées afin de susciter l'intérêt de ces collaborations.

Assurer un suivi de la couverture de la médecine de prévention et accompagner la recherche de solutions.

Objectif 8

Maintenir dans l'emploi et insérer les personnes en situation de handicap

Améliorer les conditions d'emploi et d'insertion des personnes en situation de handicap

Prendre en compte les mesures de prévention spécifiques nécessaires

Mode(s) opératoires

Former les acteurs de la prévention pour une meilleure prise en compte des mesures de prévention spécifiques aux personnes en situation de handicap

Prendre en compte les situations de handicap dans les outils mobilisables pour une culture de sécurité - culture de prévention

prendre en compte les dispositions nouvelles contenues dans la loi 2019-828 du 06 Août 2019 de transformation de la fonction publique.

AXE 4 : SYSTÈME D'ACTEURS ET DIALOGUE SOCIAL

Objectif 9

Professionnaliser les assistants et conseillers de prévention

L'assistant/conseiller de prévention, conseiller du responsable de la sécurité et de la santé des agents, est un acteur particulier de la prévention des risques professionnels. Il est fondamental de garantir sa capacité à répondre aux objectifs attendus.

Mode(s) opératoires

Travailler sur la légitimation des agents de prévention au sein des structures : positionnement, affichage de leur mission spécifique, ce qu'est et surtout ce que n'est pas un agent de prévention vis-à-vis du collectif de travail, leur implication auprès des équipes de direction (participation à des réunions de direction, à des réunions de service...)

Faire évoluer la formation initiale des assistants / conseillers de prévention en prenant notamment en compte le besoin de compétences : en évaluation des risques professionnels et de mesures de prévention, en terme de connaissance des risques professionnels les plus graves, en capacité d'analyse par l'arbre des causes...

Faire évoluer les formats et contenus des formations continues / séminaires des agents de prévention et des secrétaires généraux organisés chaque année par les ISST.

Créer une véritable synergie en favorisant la mobilisation d'équipe pluridisciplinaire œuvrant dans l'ensemble du domaine de la santé Sécurité au Travail.

Objectif 10

Conforter le réseau des inspecteurs santé sécurité au travail (ISST)

Faire évoluer le réseau des ISST dans la perspective des évolutions réglementaires issues de la Loi de transformation de la fonction publique. Ouvrir une réflexion sur les évolutions du réseau et notamment sa gouvernance au sein du ministère.

Mode(s) opératoires

Construire des partenariats inter-ministériels et avec d'autres structures, notamment les opérateurs du ministère.

Travailler sur l'impact et la qualité des Inspections en assurant notamment le suivi des recommandations issues des rapports. Travailler à la mise en place d'une démarche qualité en particulier sur le processus inspection.

Objectif 11

Mobiliser plus fortement sur les orientations stratégiques les crédits destinés aux CHSCT et CoHS.

Mode(s) opératoires

Création d'un atelier du CHSCT-M afin de travailler en amont de la note de service sur les objectifs

Accompagner les projets ,en favorisant les partenariats avec les structures .
Acter la réussite du projet par un **retour devant le CHSCT-M**

Réfléchir, par exemple, à la réorientation de crédits du CHSCT-M pour soutenir des projets sur la Sécurité Santé au Travail à l'intention des équipes de direction et d'encadrement intermédiaire.

Mettre en place une **évaluation des résultats des projets cofinancés.**